

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DU 184 Opération Château Rouge (18^e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le traité de concession signé le 11 juin 2002 confiant la réalisation de l'opération Château Rouge à la SEMAVIP ;

Vu le dossier de reddition des comptes présenté par la SEMAVIP comportant le bilan financier définitif et l'état récapitulatif des recettes et des dépenses ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver les comptes définitifs de l'opération Château Rouge et de donner à la SEMAVIP quitus définitif de sa gestion ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les comptes définitifs de l'opération d'aménagement Château Rouge, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération, sont approuvés et il est donné quitus définitif à la SEMAVIP de sa gestion.

Article 2 : Le bilan financier final de l'opération Château Rouge est arrêté à la somme de 62 895 772,60 € en dépenses et de 18 788 139,81 € en recettes. Le déficit final est arrêté à 44 107 632,79 €.

Article 3 : La SEMAVIP versera à la Ville de Paris la somme de 3 392 367,21 € nette de taxes à titre de remboursement de participation. La recette correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO